

Les Verts s'expliquent

Candidats en leur nom aux cantonales, les Verts commentent leur ralliement à la liste gauche plurielle aux municipales

STÉPHANE C. JONATHAN

Après six mois de discussion avec l'équipe de Michel Sainte-Marie, les Verts ont renoncé à monter leur propre liste pour les élections municipales, préférant intégrer celle de la gauche plurielle. « Pour ne pas risquer de se retrouver dans la minorité » explique Gérard Chausset.

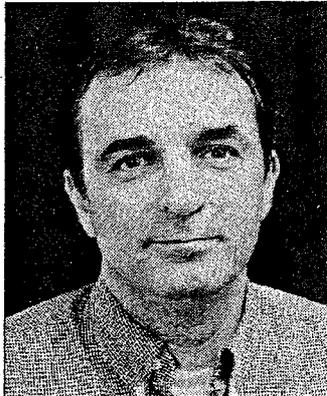
Par contre, ils affirment leur volonté d'être candidat aux Cantonales, pour se démarquer et « permettre aux Mérignacais de voter clairement pour les Verts. Nous prônons un projet alternatif, qu'il nous faut pouvoir exposer dans sa totalité. »

De fait, la fusion des Verts dans une liste commune pour les municipales faisait courir aux écologistes le risque d'une dilution et une édulcoration de son programme.

D'ailleurs, Gérard Chausset et son équipe avouent que sur certains points sensibles, ils ont dû mettre certaines idées dans leur poche, avec le mouchoir par dessus. « Le concept même de "gauche plurielle" impose des compromis » reconnaissent-ils. « Mais les négociations se sont bien passées, ce qui n'a pas été le cas partout. Le travail s'est toujours fait avec le respect des autres composantes. »

« LES QUESTIONS QUI FÂCHENT »

Rejoindre le courant majoritaire pour y introduire de nouvelles idées : voilà le choix politique des Verts mérignacais. « Le PS local nous a ouvert la porte, mais avec quelques appréhensions, c'est clair. Ils ont notamment été surpris quand on a demandé davantage de démocratie locale. Ils nous voyaient presque comme des utopistes, ou même des extrémistes, sourit Raymonde Juhel. « L'équipe en place est là depuis longtemps, alors ils ont l'impression qu'ils font tout et qu'il le font bien. Mais, les remontées sur ce thème venant



Gérard Chausset
(Photo Laurent Theillet)

aussi de la population; ils se sont ouverts à la question. »

Xavier Svahn l'avoue : « lors des négociations, on n'a volontairement pas abordé les questions qui fâchent; comme l'urbanisme anarchique en matière d'implantation des grandes surfaces et des entreprises. »

Des compromis que les plus rigoureux des écologistes Verts prendront peut-être pour une compromission ankylosante.

Pourtant, Gérard Chausset est formel : « Mérignac est la principale ville de gauche d'Aquitaine; si l'on met à part Pau, ville traditionnellement à droite malgré son maire PS. Nous avions des responsabilités par rapport à ça : faire partie de la majorité, avoir un élu communautaire à la CUB, c'est faire le choix de l'efficacité. »

De quoi rassurer l'électorat vert, qui pourra s'exprimer plus clairement lors des cantonales.

Aux dernières élections départementales, les Verts avaient fait plus de 10 % sur Mérignac (8,9 % sur l'ensemble du canton). « L'absence de proportionnelle nous prive de tout élu au Conseil général » souligne le candidat Gérard Chausset. « Notre objectif est d'obtenir un score suffisamment fort pour qu'il pèse fortement sur une majorité de gauche. »

TROIS QUESTIONS A

Gérard Chausset

Candidat des Verts aux élections cantonales pour Mérignac 1

► Comment conciliez-vous la campagne aux municipales, avec l'équipe conduite par Michel Sainte-Marie, et celle pour les cantonales, où vous faites cavalier seul au nom des Verts ?

■ En essayant de dissocier les choses : si les municipales présentent la gauche plurielle comme un bouquet uni dans sa diversité, les cantonales nous permettent de faire avancer nos idées dans la plus grande liberté, puisqu'aucun accord n'a été passé pour celles-ci.

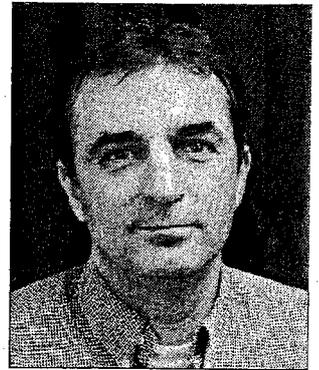
Cela dit, les choses se déroulent "à la loyale" : je ne m'attaquerai pas aux autres candidats de gauche, qui sont mes co-lisiers aux municipales et que je respecte. Mais je compte en profiter pour affirmer plus fort les choses qui nous préoccupent.

► Vous critiquez assez violemment le dossier sur la circulation routière publié par « Gironde », le magazine officiel du Conseil général.

■ Oui, parce que le Conseil général utilise les difficultés de transport des Girondins pour faire passer ses projets : il essaie de faire croire qu'il va faire du neuf en utilisant des idées « à la mode » comme le développement durable, l'intermodalité, la pollution de l'air et le trop de camions pour justifier la super-rocade qui est un vieux projet. Bref, faire du neuf avec du vieux.

C'est une façon d'éviter d'aborder les erreurs et les choix du passé. Bordeaux a été la première ville de son rang à se doter d'une rocade complète... et une des dernières de France à avoir un système de transport en commun en site propre digne de ce nom.

Il existe des solutions alternatives à la super-rocade : il faut intervenir ailleurs que dans le bitume. En transférant les investissements prévus sur la super-rocade vers l'accélération du tram, la mise en œuvre d'un train cadencé, style RER, entre Bordeaux et Arcachon, une navette ferroviaire entre Libour-



(Photo « Sud Ouest »)

ne et la Benauges, ainsi que sur le Médoc et Langon. Et naturellement des grands parkings de dissuasion aux entrées de Bordeaux.

► Pourquoi plaidez-vous pour une évolution du Conseil général en tant qu'institution ?

■ Parce que c'est une institution ancienne qui doit s'adapter aux évolutions des territoires. Personne en Gironde n'aborde cette réflexion, et pourtant : si le canton était la cheville ouvrière de la démocratie rurale de la troisième république, sa notion est dépassée depuis la décentralisation et les nouvelles formes de collectivités telles que l'intercommunalité ou les communautés urbaines.

Le monde rural se réorganise, le canton n'a plus de légitimité structurante : ce sont les communautés de communes qui, petit à petit, couvrent l'ensemble du département. Et le découpage des cantons, dans certains cas, n'a plus beaucoup de pertinence. Comme celui de Mérignac 2 qui associe un tiers de la ville à Martignas et Saint-Jean-d'Illac... qui ne font pas partie de la CUB.

D'ici 2007, les conseillers communautaires seront certainement élus directement au suffrage universel. Je pense qu'il faudra alors remplacer le Conseil général par une assemblée départementale de l'intercommunalité.

Propos recueillis par
STÉPHANE C.
JONATHAN